



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers

COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2021

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Membres absents : 5

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, TACHAT Jean-Luc, AUMOND Maryse, OLIVIERO Christophe, CORDEAU Laetitia, CHASSEPORT Aurélie, REPOUSSARD Céline, DURAND Dominique, JOLLY Pierre, BERNARD Michèle.

Membres absents excusés :

Mme MOREAU Geneviève donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles
M. ISTIN Bertrand donne pouvoir à M. SEINE Louis-André
M. DEPORT Yannick
Mme MATHIEU-DEMEOCQ Séverine
Mme BAYOU Virginia donne pouvoir à M. DESVIGNES Mickaël

Secrétaire de séance : Mme AUMOND Maryse.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi) – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET

Par délibération du 24 septembre 2021, le Conseil Communautaire de Grand Poitiers a arrêté le projet de Règlement local de publicité intercommunal (RLPi) et a décidé de le soumettre à l'avis des Personnes publiques associées (PPA) telles que définie par le Code de l'urbanisme.

Le RLPi a vocation à fixer les règles applicables aux dispositifs extérieurs de publicité, aux enseignes et pré-enseignes dans les 40 communes qui composent Grand Poitiers. À ce titre, il apparaît comme un élément essentiel pour la préservation des qualités paysagères et patrimoniales de notre territoire tout en apportant un cadre aux attentes en matière de visibilité des commerces et services qui maillent le territoire.

Après avoir débattu sur les orientations du RLPi retenues par Grand Poitiers, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- décide d'émettre un avis favorable sur l'ensemble du dossier RLPi arrêté en Conseil Communautaire de Grand Poitiers Communauté Urbaine, le 24 septembre 2021,
- recommande que l'encadrement des nouvelles technologies d'affichage notamment numérique (publicité, enseignes extérieures et intérieures...) soit revu au regard des attendus de la Loi Climat et Résilience ouvrant de nouvelles possibilités de réglementer la publicité, pour tendre vers leur interdiction.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LA VIENNE 2021-2025

La Convention territoriale globale (CTG), nouvelle forme de contractualisation entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les collectivités remplace le Contrat enfance jeunesse (CEJ).

La CTG s'inscrit dans une logique de territoire et de services rendus aux familles au sein de leur bassin de vie à l'échelon communautaire. Elle englobe les champs de compétence suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, mobilité, handicap, accès aux droits, accompagnement social.

Sa contractualisation est obligatoire pour garantir le maintien du niveau d'engagement financier antérieur assuré par les prestations de service CEJ désormais remplacées par les bonus territoire CTG.

Ainsi, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte la Convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales (Caf) de la Vienne à l'échelon communautaire pour la période 2021-2025.

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI 2022-2025 AVEC SOREGIES SAEML ET LE SYNDICAT ENERGIES VIENNE

La convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti conclue initialement avec Sorégies arrive à son terme au 31 décembre 2021. Une nouvelle convention avec Sorégies SAEML et le syndicat Energies Vienne est proposée pour prolonger ce dispositif du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Cette convention définit les conditions et modalités d'accompagnement de la collectivité dans la réalisation d'opération d'économies d'énergie pour l'ensemble du patrimoine bâti communal afin de favoriser la maîtrise de la demande en énergies et la mise en place de matériels performants.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec Sorégies SAEML et le syndicat Energies Vienne, portant renouvellement du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

SALLE GUILLAUME D'AQUITAINE – REGLEMENT INTERIEUR

Délibération reportée au prochain conseil municipal.

SALLE GUILLAUME D'AQUITAINE - TARIF DE MISE A DISPOSITION

Délibération reportée au prochain conseil municipal.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA BLAISERIE POUR L'ACCUEIL DES JEUNES – ANNEE 2021

L'Association du Centre Socio-Culturel de la Blaiserie, structure d'accueil, offre des activités ludiques et éducatives aux jeunes de 3 ans à 11 ans, afin de répondre aux besoins des familles sur les temps de vacances scolaires et les mercredis après-midi en période scolaire.

Ce service est ouvert aux familles des communes de Béruges, Vouneuil-sous-Biard et Biard. Il bénéficie de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne via le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) arrivant à expiration fin 2020. A compter de 2021, ces prestations, remplacées par les bonus territoire, ne seront plus versées aux communes mais directement aux structures.

La participation de la commune correspondra donc, à partir de 2021, au montant de la subvention 2021 à laquelle il conviendra de déduire le montant de la prestation CAF versée à la structure.

Ainsi, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide d'allouer à l'association du Centre Socio-Culturel de la Blaiserie une subvention d'un montant de 19 374 € au titre de l'exercice 2021.

AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE LA BLAISERIE POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET EQUIPEMENTS

Pour permettre à l'association du Centre Socio-Culturel de la Blaiserie d'assurer sa mission d'accueil de jeune public, Il est proposé de prolonger d'un an la durée de la convention 2018-2020 de mise à disposition de locaux et équipements auprès de celle-ci, par l'adoption d'un avenant à la convention initiale.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux et équipements pour l'année 2021 à intervenir avec l'Association du Centre Socio-Culturel de la Blaiserie,

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°40/2021 du 1^{er} décembre 2021

Souscription au contrat relatif à l'abonnement aux progiciels de la gamme Coloris « Pack Optima + » et prestations associées avec la société COSOLUCE, sise à Pau (64), pour un montant annuel global de 1 500.90 € HT réactualisable, à compter du 1er janvier 2022, pour une durée de 3 ans.

FINANCES - DECISION MODIFICATIVE – EXERCICE 2021

Néant.

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS – EXERCICE 2021 - INFORMATIONS

L'article 93 de la loi « Engagement et proximité », codifié à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT, prévoit que chaque année, avant l'examen du budget, les communes établissent un état de l'ensemble des indemnités versés aux élus, lequel est communiqué aux conseillers municipaux.

Conformément à la réglementation en vigueur, les conseillers ont pris connaissance et reçu copie de cet état annuel des indemnités versées aux élus au titre de l'exercice 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Gestion du personnel en restauration scolaire et accueil périscolaire
- Catastrophe naturelle
- Projet EKIDOM – rue Nungesser
- Vœux du Maire
- Calendrier des réunions et des manifestations
- Motion pour l'accélération de l'aménagement de l'axe Bressuire – Poitiers – Limoges par les RN 147 ET 149
- Dégradations environnementales.